

## NOTICE pour compléter la demande d'inscription à la **FORMATION** pour la pratique de la **CHASSE à L'ARC**

**Vous devez être titulaire du permis de chasser  
ou inscrit à l'examen du permis de chasser.**



### **Étape 1**    **MON INSCRIPTION**

← **Cochez les cases pour de ne rien oublier !**

**COMPLÉTEZ**, de façon lisible, le **cerfa n°10804\*03** (demande d'inscription à une formation pour la pratique de la chasse à l'arc)

Indiquez votre numéro de téléphone et votre mail.

**JOIGNEZ** les pièces suivantes à votre dossier d'inscription :

La copie d'une pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, ...

La copie de votre permis de chasser et, pour ceux ne validant pas en 44, celle de votre dernière validation.

Un chèque de 10 € à l'ordre de la FDC 44 pour participer aux frais de renouvellement du matériel. (*encaissé en cas d'absence*).

**VÉRIFIEZ** que le dossier est complet (*signature, mail et téléphone, pièce d'identité, chèque*).

**ENVOYEZ** le cerfa et les pièces jointes à **FDC 44 – Service formation - CS 40413 – 44204 NANTES Cédex 2**

• **Covoiturage** : sauf indication contraire lors du renvoi de ce dossier, vos coordonnées sont jointes aux convocations des participants à votre journée de formation.

• Une fois la formation complète, les dossiers sont placés en liste d'attente pour une prochaine formation ou pour remplacer un candidat en cas de désistement.

• Nous reviendrons vers vous uniquement par le biais d'une convocation par mail.

• Les candidats sont convoqués, dans l'ordre de réception de leur dossier complet, 3 à 6 semaines avant la formation, l'étape 2.

### **Étape 2**    **MA JOURNÉE DE FORMATION OBLIGATOIRE (JFO)**

• Une à deux sessions suivant le nombre d'inscrit sont organisées chaque année, un samedi, au [centre de formation cynégétique](#) du Bois de la Vente à JOUÉ-SUR-ERDRE (*Plan d'accès sur [www.chasse44.fr](http://www.chasse44.fr) dans la rubrique info pratique*). Priorité est donnée aux domiciliés 44.

• Nous accueillons 15 à 30 participants de 8h30 à 17h00 (environ).

• Le jour de la formation prévoyez un pique-nique pour déjeuner en salle et une tenue adaptée à la météo.

• Si vous disposez d'un arc (de chasse ou non), de flèches et de tout autre accessoire d'archerie utile, vous vous en équiperez pour l'utiliser lors de la formation de l'après-midi.

• Programme : - acquisition des connaissances fondamentales nécessaire à la pratique de la chasse à l'arc.  
- apprentissage au tir de chasse avec différents types d'arc.

### **Étape 3**    **MON ATTESTATION** de formation à la chasse à l'arc

La formation passée, nous vous envoyons votre attestation sous 60 jours environ.

